



Droit et recours fasse a la réforme dans les armées

Par **tom48**, le **20/08/2008** à **17:17**

Dans l'armée depuis de 5 ans j'ai renouvelai mon contrat pour une durée de 6 ans malheureusement je suis tombée malade une hyperthyroïdie évolutive l'armée voudrai aujourd'hui me reformé.

Ne souhaitant pas quitté l'institution plus que ça, je l'ai menacé d'allé au tribunal car je dispose de 2 avis contraire celui d'un endocrinologue civil qui dit que je peu travail normalement et l'endocrinologue militaire qui dit que non.

Suite a ça mon classement G et passé de 6 a 3 selon évolution de la maladie (chômeur en devenir).

Personne étant en mesure de me donnais mais droit en cas de reforme et ne trouvant personne dans le même cas j'aimerais savoir si l'armée doit me payé quelque chose vu que c'est eux qui résilie mon contrat.

Je ne cache pas que si le dédommagement et intéressent je quitterai volontiers parce qu'il est hors de question que je termine dans un bureau et que de toute façon dans 6 ans y voudront pas me renouvelle pour allé jusqu'a 17